



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 24 - SEPTEMBRE 2012

SOMMAIRE

65 - Direction Départementale des Territoires (DDT)

Arrêté N °2012268-0004 - Arrêté portant application de l'arrêté n ° 2012240-0005 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric DUPIN, DDT des Hautes- Pyrénées (administration générale) 1

Arrêté N °2012268-0005 - Arrêté portant application de l'arrêté n ° 2012240-0006 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric DUPIN, DDT des Hautes- Pyrénées (ordonnancement secondaire) 7

65 - Unité Territoriale DIRECCTE

Arrêté N °2012243-0009 - arrêté portant reconnaissance de la commune de Barèges en commune d'intérêt touristique ou thermale 12



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2012268-0004

**signé par DDT - Directeur
le 24 Septembre 2012**

65 - Direction Départementale des Territoires (DDT)

Arrêté portant application de l'arrêté n °
2012240-0005 portant délégation de signature
à Monsieur Frédéric DUPIN, DDT des
Hautes- Pyrénées (administration générale)



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DES HAUTES-PYRÉNÉES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° :

**portant application de l'arrêté n° 2012240-0005
portant délégation de signature
à Monsieur Frédéric DUPIN,
Directeur départemental des territoires
des Hautes-Pyrénées
(administration générale)**

**Le Directeur départemental
des territoires**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de la route ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code rural ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code forestier ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatifs à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture ;

Vu le décret n° 97-712 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 29, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu les circulaires des 7 juillet et 31 décembre 2008 relatives à l'administration départementale de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010 nommant M. Frédéric DUPIN, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, en qualité de Directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-148-12 du 28 mai 2010 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012240-0005 du 27 août 2012 portant délégation de signature à M. Frédéric DUPIN, Directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées en matière d'administration générale;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DUPIN, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts , Directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté de délégation de signature n° 2012240-0005 du 27 août 2012 sera exercée :

- par Madame Nathalie CENCIC, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Adjoint,

Article 2 : Délégation est également donnée aux agents dont les noms sont indiqués ci-après et qui occupent les fonctions suivantes (D : Déléгатaire), et à leurs collaborateurs en cas d'absence ou d'empêchement (E : Empêchement) :

Service	Code	Délegation Territoriale Sud	Délegation Territoriale Sud	Délegation Territoriale Nord	Mission Géomatique et Assistance à l'Observation	Secrétariat Général	Service Economie Agricole et Rurale	Service Urbanisme Foncier Logement								
		Délégué Territorial Sud	Délégué Territorial Sud	Délégué Territorial Nord	Chef de la Mission	Secrétaire Général	Chef du SEAR	Chef du SUFL	Adjoint au Chef du SUFL	Bureau Affaires Juridiques et Contentieux (BAJC)	Bureau Affaires Juridiques et Contentieux (BAJC)	Bureau Application du Droit des Soils (BADS)	Chef du Centre Application du Droit des Soils Tahiti (CAUST)	Chef du Centre Application du Droit des Soils Tite (CAUST)	Bureau Politique Habitat (BPH)	Bureau Financement du Logement (FL)
Fonction		ROUCH Bruno	GRAMPE Cyril	FENDER Bernard	BARTHELEMY Jacques	GAILLABAUD Patrick	NONON Marc	BOCHER Franck	BARTHELEMY Jacques	LATASTE Claudie	SAMARAN Odette	DARSAUT Jean-Jacques	DAI-PRA Michel	BACHARD Vincent	BIVALD Yann	BOLIARD Alex
Nom et Prénom																
D (Déléguataire) / E (Empêchement)	D ou E	D	E	D	D	D	D	D	E	E	E	E	E	E	E	E
I – ADMINISTRATION GENERALE	I															
1) Personnel : Gestion administrative et financière des personnels relevant du MEDDE	I-1-1 à I-1-3 I-1-4 à I-1-8					X										
2) Personnel : Gestion administrative et financière des personnels relevant du MAAF	I-2-1					X										
ORDRES DE MISSION		X		X	X	X	X	X	X							
II – ECONOMIE AGRICOLE ET RURALE	II						X									
III – URBANISME – FONCIER ET LOGEMENT	III															
1) Habitat et Construction (Logement) : Habitat	III-1-a1 à III-1-a4 III-1-a5 à III-1-a7							X	X							X
1) Habitat et Construction (Logement) : Construction	III-1-b1 à III-1-b5							X	X							X
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : ZAC (zone d'aménagement concerté)	III-2-a1 et III-2-a2							X	X							
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Lotissement soumis à permis d'aménager	III-2-b1 à III-2-b6							X	X		X	X	X			
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol : Déclarations Préalables, Permis de Construire, Permis	III-2-c11 à III-2-c20							X	X		X	X	X			
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Certificats d'Urbanisme	III-2-c21							X	X		X	X	X			
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Contrôle de la conformité des travaux	III-2-c31 et III-2-c32							X	X		X	X	X			
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Remontées mécaniques et pistes de skis	III-2-c41 à III-2-c44	X	X					X	X							
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Prémption et réserves foncières	III-2-d1 à III-2-d4							X	X		X	X	X			
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Contentieux pénal de l'Urbanisme	III-2-e1 à III-2-e7							X	X	X	X					
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Fiscalité de l'Urbanisme	III-2-f1							X	X		X					
3) Contentieux (Défense de l'Etat devant les tribunaux de l'ordre administratif)	III-3-1 et III-3-2							X	X	X	X					
IV – ENVIRONNEMENT – RISQUES – EAU ET FORET	IV															
1) Environnement - Eau et Forêt : domaine de l'eau (police de l'eau), de la forêt, de la chasse et de la pêche	IV-1															
Environnement	IV-1															
Eau	IV-1															
Forêt	IV-1															
Risques naturels et technologiques, déchets du BTP, bruit	IV-2															
2) Police de l'Eau : Gestion et conservation du domaine public fluvial	IV-2-1 à IV-2-4															
V - INGENIERIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	V															
1) Ingénierie Publique	V-1-1															
2) ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire)	V-2-1															
3) Energie et Climat : avis du Prefet sur les plans climat-énergie territoriaux	V-3-1															
4) Routes et circulation routière : Gestion et conservation du domaine public routier	V-4-a1															
4) Routes et circulation routière : Exploitation des routes	V-4-b1 à V-4-b4															
4) Routes et circulation routière : Transports	V-4-c1 et V-4-c2															
4) Routes et circulation routière : Publicité et Affichage	V-4-d1 et V-4-d2							X	X	X	X					
5) Réglementations diverses : Transports terrestres (remontées mécaniques)	V-5-b1	X	X													
5) Réglementations diverses : Education Routière	V-5-c1															

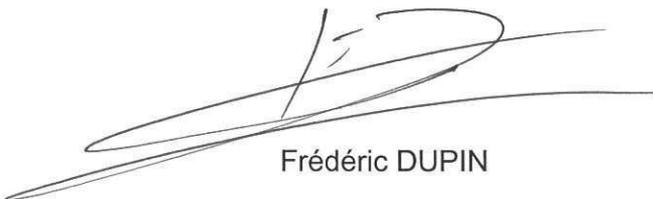
Service	Fonction	Code	Service Environnement Risques Eau et Forêt						Service Ingénierie du Développement Durable									
			Service Environnement Risques Eau et Forêt	Chargé de mission Environnement (CME)	Bureau Ressource en Eau (BRE)	Bureau Qualité de l'Eau (BQE)	Bureau Biodiversité (BB)	Chargé de mission Forêt, Filiale Bois (CMFFB)	Bureau Risques Naturels et Technologiques (BRNT)	Chef de SIDD	Chef de la mission Energie et Climat (MEC)	Chef du Bureau Bâtiment et Constitution Durables (BBCD)	Chef de l'unité d'aménagement de Solidarité Territoriale (UNAST)	Unité d'aménagement de Solidarité Territoriale (UNAST)	Unité d'aménagement de Solidarité Territoriale (UNAST)	Unité d'aménagement de Solidarité Territoriale (UNAST)	Bureau Education Routière (BER)	Bureau Sécurité Routière, Transports, Déplacements, Défense (BSRTDD)
Nom et Prénom			OSDOIT Claude	BOCHER Sylvie	NOEL-HETIER Cloéilde	LISCH Benoit	MENARD René	NOISETTE Jean-Michel	HAURINE Pascal	GANDON Benoit	REYNES Bernard	DELON Henri	VOS Jean-Hugues	CAZEMAVETTE Francis	DE COMMINES Anne-Laure	RUEL-MONNIER Agnès	LERROY Aline	SABATIER David
D (Délégué) / E (Empêchement)	D ou E	D	E	E	E	E	E	E	E	D	E	E	E	E	E	E	E	E
I – ADMINISTRATION GENERALE	I																	
1) Personnel : Gestion administrative et financière des personnels relevant du MEDDE	I-1-1 à I-1-3 I-1-4 à I-1-8																	
2) Personnel : Gestion administrative et financière des personnels relevant du MAAF	I-2-1																	
ORDRES DE MISSION		X								X								
II – ECONOMIE AGRICOLE ET RURALE	II																	
III – URBANISME – FONCIER ET LOGEMENT	III																	
1) Habitat et Construction (Logement) : Habitat	III-1-a1 à III-1-a4 III-1-a5 à III-1-a7																	
1) Habitat et Construction (Logement) : Construction	III-1-b1 à III-1-b5																	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : ZAC (zone d'aménagement concerté)	III-2-a1 et III-2-a2																	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Lotissement soumis à permis d'aménager	III-2-b1 à III-2-b6																	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol : Déclarations Préalables, Permis de Construire, Permis de Construire	III-2-c11 à III-2-c20																	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Certificats d'Urbanisme	III-2-c21																	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Contrôle de la conformité des travaux	III-2-c31 et III-2-c32												X	X	X	X		
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Remontées mécaniques et pistes de skis	III-2-c41 à III-2-c44																	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Préemption et réserves foncières	III-2-d1 à III-2-d4																	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Contentieux pénal de l'Urbanisme	III-2-e1 à III-2-e7																	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Fiscalité de l'Urbanisme	III-2-f1																	
3) Contentieux (Défense de l'Etat devant les tribunaux de l'ordre administratif)	III-3-1 et III-3-2																	
IV – ENVIRONNEMENT – RISQUES – EAU ET FORET	IV																	
1) Environnement - Eau et Forêt : domaine de l'eau (police de l'eau), de la forêt, de la chasse et de la pêche	IV-1																	
Environnement	IV-1	X	X			X												
Eau	IV-1	X		X	X													
Forêt	IV-1	X					X											
Risques naturels et technologiques, déchets du BTP, bruit	IV-2	X						X										
2) Police de l'Eau : Gestion et conservation du domaine public fluvial	IV-2-1 à IV-2-4	X																
V - INGENIERIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	V																	
1) Ingénierie Publique	V-1-1									X	X	X						
2) ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire)	V-2-1									X		X						
3) Energie et Climat : avis du Préfet sur les plans climat-énergie territoriaux	V-3-1									X	X							
4) Routes et circulation routière : Gestion et conservation du domaine public routier	V-4-a1									X								X
4) Routes et circulation routière : Exploitation des routes	V-4-b1 à V-4-b4									X								X
4) Routes et circulation routière : Transports	V-4-c1 et V-4-c2									X								X
4) Routes et circulation routière : Publicité et Affichage	V-4-d1 et V-4-d2											X	X	X	X			
5) Réglementations diverses : Transports terrestres (remontées mécaniques)	V-5-b1																	
5) Réglementations diverses : Education Routière	V-5-c1									X							X	

Article 3 : M. le Directeur départemental des territoires est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

TARBES, le 24 SEP. 2012

Pour le Préfet

Le Directeur départemental
des Territoires



Frédéric DUPIN



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2012268-0005

**signé par DDT - Directeur
le 24 Septembre 2012**

65 - Direction Départementale des Territoires (DDT)

Arrêté portant application de l'arrêté n °
2012240-0006 portant délégation de signature
à Monsieur Frédéric DUPIN, DDT des
Hautes- Pyrénées (ordonnancement
secondaire)



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DES HAUTES-PYRÉNÉES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° :

**portant application de l'arrêté n° 2012240-0006
portant délégation de signature
à Monsieur Frédéric DUPIN,
Directeur départemental des territoires
des Hautes-Pyrénées
(ordonnancement secondaire)**

**Le Directeur départemental
des territoires**

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le décret n° 90-232 du 15 mars 1990 relatif au compte de commerce des « opérations industrielles et commerciales » des directions départementales de l'équipement » ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire 80-132 du 1er octobre 1980 relative au système comptable et de gestion financière des services extérieurs de l'Etat modifiée par la circulaire 98-24 du 17 février 1998 ;

Vu la circulaire DAFAG/AFJ3 du 10 juin 1996 relatif à la délégation des Préfets pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;

Vu la circulaire 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Vu les circulaires des 7 juillet et 31 décembre 2008 relatives à l'administration départementale de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010 nommant M. Frédéric DUPIN, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, en qualité de Directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-148-12 du 28 mai 2010 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012240-006 du 27 août 2012 portant délégation de signature à M. Frédéric DUPIN, Directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées en matière d'ordonnancement secondaire;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie CENCIC, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur départemental des territoires adjoint, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur départemental des territoires, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Monsieur Patrick GAILLABAUD, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (IDTPE), Secrétaire Général (SG), assisté de Madame Marie-José BOELLMANN, pour la gestion sous CHORUS des BOP 203, 215, 217, 309 et 333,

à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les propositions d'affectation, de répartition des enveloppes d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement en vue de leur comptabilisation et si nécessaire, de leur présentation au Contrôle Financier :

- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ;

- les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service désignés ci-après, en cas d'absence ou d'empêchement :

- Monsieur M. Franck BOCHER – Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et Forêts (ICPEF), Chef du Service Urbanisme, Foncier, Logement (SUFL) ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Jacques BARTHELEMY (ICTPE), Chef Adjoint du Service Urbanisme, Foncier, Logement, assistés de Madame Françoise PICAUT, Secrétaire Administratif de l'Equipement de classe exceptionnelle (SACE), pour la gestion sous CHORUS du BOP 135,

- Monsieur M. Claude OSDOIT – Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'Etat (ICTPE), Chef du Service Environnement Risques, Eau et Forêt (SEREF), ou en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Benoît LISCH, Ingénieur Divisionnaire Agriculture et Environnement assisté de Madame Marie-Claire ANDRY, Secrétaire Administratif de l'Equipement de classe exceptionnelle (SACE), pour la gestion sous CHORUS des BOP 113, 149 et 181 et du compte n° B 461-74,

- Monsieur Benoît GANDON, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (IDTPE), Chef du Service Ingénierie du Développement Durable (SIDD), assisté de Madame Nathalie DUMORA, Secrétaire Administratif de l'Equipement de classe normale (SACN) pour la gestion sous CHORUS du BOP 207 (actions 1 et 3),

- Monsieur Marc NONON, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement (IDAE), Chef du Service Economie Agricole et Rurale, assisté de Monsieur Yves ASELMAYER, Attaché Principal et Marie-José BOELLMANN, Technicien Supérieur en Chef, pour la gestion sous CHORUS des BOP 154 et 206,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'affectation, de répartition des enveloppes d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement en vue de leur comptabilisation et si nécessaire, de leur présentation au Contrôle Financier ;
- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ;
- les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Madame Marie-José BOELLMANN, Technicien Supérieur en Chef de l'Équipement, détachée dans l'Emploi Fonctionnel de Chef de Subdivision (TSC-EF), Responsable du Bureau des Ressources Matérielles et Financières (BRMF) :

à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée dont le montant est inférieur à 15 000 € HT sur les BOP 203, 215, 217, 309 et 333,
- les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes ;

Article 5 : Subdélégation de signature est donné, en cas d'absence ou d'empêchement (cf tableau ci-après) :

- aux chefs de bureaux ;
- en cas d'empêchement ou d'absence, aux collaborateurs du chef de bureau.

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée sur la base des montants suivants :

Nom - Prénom	Fonction - affectation	Montant
Mme BOELLMANN Marie-José	Chef du BRMF (SG)	15 000 €
M. PEYROU Marcel	BRMF / moyens généraux (SG)	1 500 €
Mme LEROY Aline	Déléguée au Permis de Conduire et Sécurité Routière (SIDD)	3 000 €
M. SABATIER David	Bureau Sécurité Routière, Transports, Déplacements, Défense (SIDD)	3 000 €
M. HAURINE Pascal	Bureau Risques Naturels et Technologiques (SEREF)	7 500 €

Article 6 : M. le Directeur départemental des territoires et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

TARBES, le 24 SEP. 2012

Pour le Préfet

Le Directeur départemental
des territoires



Frédéric Dupin



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n °2012243-0009

**signé par Secrétaire Général
le 30 Août 2012**

65 - Unité Territoriale DIRECCTE

arrêté portant reconnaissance de la commune
de Barèges en commune d'intérêt touristique
ou thermale



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n °2012243-0009

**signé par Secrétaire Général
le 30 Août 2012**

65 - Unité Territoriale DIRECCTE

arrêté portant reconnaissance de la commune
de Barèges en commune d'intérêt touristique
ou thermale



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées

Unité territoriale des Hautes-Pyrénées

Arrêté n° 2012 243-0009
portant reconnaissance de la Commune de BAREGES
en commune d'intérêt touristique ou thermale

Le PREFET DES HAUTES-PYRENEES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- **Vu** les articles L3132-3, L3132-25, R3132-16 à R3132-20 du Code du Travail ;
- **Vu** la demande de Monsieur le Maire de Barèges, en date du 27 juillet 2012, sollicitant le classement en commune d'intérêt touristique ou thermale de sa commune ;
- **Vu** les consultations effectuées auprès :
 - du Comité départemental du Tourisme
 - de la communauté des communes de la Haute Bigorre
 - des Syndicats d'employeurs (Union des entreprises, CGPME, UPA), des syndicats de salariés (CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC)et les avis recueillis ;
- **Considérant** que la commune de Barèges, au pied du col du Tourmalet et classée station « hydrominérale » et « climatique » depuis 1919 et « station classée de tourisme » depuis 1969, propose une activité touristique tant l'été par son activité thermale et son centre de remise en forme que l'hiver par le domaine skiable du Grand Tourmalet qui génère outre la pratique du ski alpin, d'autres activités de montagne ou liées à la neige telles que motoneige, chiens de traîneaux, parapente... ;
- **Considérant** que les caractéristiques naturelles de la commune de Barèges et ses installations de loisirs suscitent dès lors, à certaines périodes de l'année et les week-ends, un afflux important de population supplémentaire pour lequel des infrastructures spécifiques ont du être mises en place (centre de loisirs, bibliothèque, moyens de transports, navettes gratuites ski-bus village/station ...) ;
- **Considérant** donc que la forte fréquentation touristique dans cette commune justifie l'ouverture des établissements de vente au détail tous les jours de la semaine pour répondre aux besoins du public, et, par suite, l'octroi du repos hebdomadaire par roulement pour tout ou partie des salariés qui y sont occupés ;

Arrête

Article 1 : La commune de Barèges est reconnue « commune d'intérêt touristique ou thermique » au sens de l'article L3132-25 du Code du Travail.

Article 2 : Sont autorisés de droit à donner le repos hebdomadaire par roulement les établissements de vente au détail situés sur la commune de Barèges à l'exception des établissements de vente en gros.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 30 août 2012

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale

Marie-Paule DEMIGUEL